

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2022

Publié le : 22/11/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 4, 32.

La séance est ouverte à 19h22 et levée à 21h30.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Mme Séverine MORIS Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Valérie HALLER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Nathan SOURISSEAU Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chatillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CONTINI

Procurations de vote : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°32), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°26), Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Maxime PIGNARD à Mme Marie LAMBERT, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°1).

Délibération n°2022/006292

Rapport n°14 - Autorisation de signer un accord-cadre pour la relève des index des compteurs d'eau potable et la réalisation de la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs

Autorisation de signer un accord-cadre pour la relève des index des compteurs d'eau potable et la réalisation de la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Eau - Services Extérieurs »	Montant de l'opération : 430 000 € HT
<i>Sous réserve de vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027</i>	

Résumé :

Le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole assure la relève des compteurs d'eau potable de communes membres de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM).

Les compteurs d'eau sont à relever de manière manuelle ou par radio relève. Ces compteurs sont traditionnels ou équipés de modules radio. Les compteurs seront relevés deux fois par an, soit une fois par semestre.

Grand Besançon Métropole, nommée ci-après « la Collectivité », souhaite faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser la relève des index de ses compteurs ainsi que procéder une enquête abonnés et des compteurs à la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs pour mettre à jour la base clientèle de la régie eau potable GBM.

L'accord-cadre faisant l'objet de la présente délibération consistera en la relève des compteurs publics d'eau potable via les missions suivantes :

- relève manuelle ou radio relève de l'ensemble des compteurs avec les appareils mis à disposition (au nombre de 1, voire 2, selon disponibilité),
- mise à jour des bases de données clientèle (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc) et compteurs (marque du compteur, numéro de série, localisation, etc.)
- remise des relevés et des enquêtes à la Collectivité dès l'achèvement de la tournée d'une commune, pour déchargement des données depuis le(s) appareil(s) mis à disposition,
- signalement à la Collectivité d'une consommation anormale ou de la constatation d'une fuite avant ou après compteur, ou toute autre anomalie (par exemple une inversion de compteur, compteur illisible, etc.).

Cela correspondra à minima à la relève de 12 000 index par an.

La procédure de passation utilisée sera la procédure adaptée ouverte en entité adjudicatrice. Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sans montant minimum et avec un maximum de 430 000 € HT sur sa durée totale sera passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Sa durée sera d'un an, reconductible 1 fois un an, soit, une durée maximale du contrat, toutes périodes de reconduction confondues, de 2 ans.

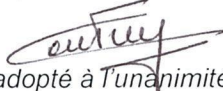
L'estimation pour la durée totale du marché est de 430 000 € HT.

L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude CONTINI
Conseiller Communautaire


Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président


Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.